



**PRÉFET
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bordeaux, le 29 janvier 2026

Anticiper le littoral de demain en Nouvelle-Aquitaine : l'État met des outils à disposition pour accompagner les territoires dans la planification et l'adaptation face au recul du trait de côte

Face aux enjeux croissants du recul du trait de côte sur le littoral néo-aquitain, l'État a élaboré à destination des élus et décideurs locaux une méthode harmonisée et des outils techniques permettant d'anticiper l'évolution du littoral. L'objectif est de permettre aux collectivités d'établir des cartes locales de projection du trait de côte sur des horizons de +30 et +100 ans et de planifier des stratégies d'action efficaces.

Une étude régionale mandatée en 2023 par l'État (Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) a été réalisée par le BRGM (Bureau de recherches géologiques et minières), avec l'appui d'une équipe projet associant le Conseil régional, les départements et des établissements publics de coopération intercommunales de littoral. Finalisée en juillet 2025, elle prend pleinement en compte les spécificités et la diversité du littoral néo-aquitain.

Cette étude s'accompagne d'un **document de synthèse** destiné aux élus et décideurs, leur apportant des outils « clé en main » pour harmoniser les méthodes de projection et les soutenir dans l'anticipation des changements du trait de côte sur leur littoral :

- Des **données régionalisées** sur le fonctionnement du littoral ;
- Des **méthodologies adaptées aux différents milieux côtiers** intégrant le changement climatique et avec une approche cohérente sur l'ensemble des territoires.

Les préfets des départements littoraux, les services de l'État, le BRGM et le CEREMA (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement) restent pleinement mobilisés pour soutenir les acteurs locaux à chaque étape de l'élaboration de leur carte locale de projection du trait de côte : conseil technique, aide au montage de projets, informations sur les financements. Cet accompagnement est une priorité pour rendre chaque territoire plus résilient et mieux préparé face aux défis climatiques à venir.

En Nouvelle-Aquitaine, ce phénomène concerne près de 480 km de côte et constitue un enjeu majeur. La loi Climat et Résilience d'août 2021 ainsi que les nouveaux dispositifs proposés, visent à renforcer la capacité d'adaptation des territoires face aux effets du dérèglement climatique.

« Avec ce document de recommandation réalisé par le BRGM, dans un cadre partenarial, l'État entend faciliter l'élaboration et la cohérence de cartes locales de projection du trait de côte. Je suis convaincu que les élus locaux sauront s'emparer des nouveaux outils proposés par la loi « Climat et Résilience » pour organiser au mieux leur territoire face à l'érosion du trait de côte, en conciliant attractivité touristique, sécurité des habitants et enjeux de patrimoine naturel. » Étienne GUYOT, préfet de la région Nouvelle-Aquitaine.